

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-069

Arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la commune de L'ESCALE,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu la délibération n° DE-2021-037 du 28/06/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021-119 portant mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

Considérant la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables sans examen et celle parmi les agents inscrits sur le tableau ci-dessous qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agent-es promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent-es inscrit-es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
% de femmes	100	100
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0	0
TOTAL	1	1

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement sans examen au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2025 est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promovable à compter du :
1- BOYER Nadège	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Fait à L'Escalé, le 15 avril 2025

Le Maire,

Claude FIAERT



Publié le : 15.04.2025